

**DECISION MODIFICATIVE N°9 PORTANT COMPOSITION
DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE DIEPPE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L 1434-16, L.1434-17, D.1434-21 à D.1434-40 ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;

VU l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret N° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé

VU l'arrêté du 27 octobre 2016 relatif à la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de la région Normandie ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant composition du Conseil territorial de santé de Dieppe ;

VU l'arrêté modificatif n°8 du 26 novembre 2020 portant composition du Conseil territorial de santé de Dieppe.

VU le courriel de la FNEHAD en date du 25 novembre 2020 ;

VU le courriel de l'ADCF en date du 1er juin 2021 ;

VU le courriel de la FEHAP en date du 14 juin 2021 ;

VU le courrier de la Région Normandie, en date du 27 septembre 2021 ;

VU le courrier de l'URML Normandie, en date du 7 octobre 2021 ;

VU le courriel de la FHP du 19 octobre 2021 ;

VU le courrier du Conseil départemental de Seine-Maritime, en date du 08 novembre 2021 ;

VU le courrier de l'AMF, en date du 24 novembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants du Conseil Territorial de santé de Dieppe est modifiée comme suit :

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28.

1) Au plus six représentants des établissements de santé

a) Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de M. Jean-Yves AUTRET (FHF).

b) Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

- M. Jean Benoit ZACHARY (FHP) est nommé titulaire en remplacement de M. Yves CHEMAMA ;
- M. Jean-Marc TOUSSAINT (FHP) est nommé suppléant de M. Jean Benoit ZACHARY

2) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

- M. Florent BARTHELEMY (PEP ITEP) est nommé titulaire en remplacement de M. Marc LEGRAS (PEP IME) ;
- Mme Séverine BELLEVILLE (PEP IME) est nommé suppléant de M. Florent BARTHELEMY en remplacement de M. Florent BARTHELEMY ;
- Mme Anne CABARET (FHF) est nommée titulaire ;
- Mme Lucie CHARDON (FHF) est nommée suppléante de Mme Anne CABARET ;
- Mme Isabelle GUETTIER (FHF) est nommée suppléante de M. Hervé PAUMARD (FHF).



4) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

a) Au plus trois médecins

- M. THENARD (URML) est nommé titulaire en remplacement de M. André POULIQUEN ;
- M. LAMACHE (URML) est nommé titulaire.

b) Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

- M. Julien COQUAIS (URPS infirmiers) est nommé titulaire en remplacement de M. Didier LE FROHIC ;
- M. DESCHAMPS (URPS infirmiers) est nommé suppléant de M. Julien COQUAIS ;
- Mme Catherine ADJERAD (URPS orthophonistes) est nommée titulaire en remplacement de M. Fabrice GREMONT ;
- M. GRUCHY (URPS Masseurs-Kinésithérapeutes) est nommé suppléant de Mme Catherine ADJERAD en remplacement de Mme Françoise QUERE (URPS infirmiers) ;
- Mme BEURION (URPS orthoptistes) est nommée titulaire en remplacement de Mme Catherine ADJERAD ;
- Mme Flore COUTEL (URPS Pharmaciens) est nommée suppléante de Mme BEURION.

7) Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à domicile

- M. Frédéric DAVID (FNEHAD) est nommé titulaire en remplacement de Mme Daisy LE GUEN ;
- Mme Blandine DAVID (FNEHAD) est nommée suppléante de M. Frédéric DAVID en remplacement de M. Luc SENG.

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10.

2) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- Mme Catherine DURUPT (CDCA – PA / MSA) est nommée titulaire en remplacement de M. Yves HOULE.

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7.

1) Au plus un conseiller régional

- M. Jean-François BLOC est nommé titulaire en remplacement de M. Thierry DULIERE ;
- Mme Agnès LALOI est nommée suppléante de M. Jean-François BLOC en remplacement de M. Jean-François BLOC.

2) Au plus un représentant des conseils départementaux

- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Mme Blandine LEFEBVRE (CD76).

4) Au plus deux représentants des communautés de communes

- M. Michel BARBIER (Conseiller communautaire communauté communes Villes Sœurs) est nommé titulaire ;
- M. Laurent JACQUES (Communauté communes Villes Sœurs) est nommé suppléant de M. Michel BARBIER.

5) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

- Mme Virginie LUCOT-AVRIL (maire d'Aumale) est nommée titulaire ;
- M. Christian ROUSSEL (Maire de Rieux) est nommé suppléant de Mme Virginie LUCOT-AVRIL ;
- M. Sébastien JUMEL (Conseiller municipal de Dieppe) est nommé titulaire ;
- Mme Marie-Luce BUICHE (Adjointe au Maire de Dieppe) est nommée suppléante de M. Sébastien JUMEL.

Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3.

1) Au plus un représentant de l'Etat dans le département

- En attente de désignation d'un suppléant en remplacement de Mme Julie DAVID.

ARTICLE 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé du Havre, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire de Dieppe inscrits au II de la présente annexe.

ARTICLE 3 : La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé de Dieppe est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le

22 DEC 2021

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DU
CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE DIEPPE**

I - Sont membres du conseil territorial de santé de Dieppe :

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

1) Au plus six représentants des établissements de santé

a) **Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires**

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Mme Anne LECLERCQ (FHF)
Mme Florence BEGUE (FHF)	Mme Valérie BLIEZ (FHF)
Mme Marie-Christine POUSSE (FHP)	En attente de désignation

b) **Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Marc KERLEAU (FHF)	M. Didier FERAY (FHF)
Mme Carole RICHER-POTIER (FHF)	M. Didier BLONDEL (FHF)
M. Jean Benoit ZACHARY (FHP)	M. Jean-Marc TOUSSAINT (FHP)

2) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Mme Nancy COUVERT	M. Olivier GOUBERT (UGECAM)
M. Stéphane LECONTE (SYNERPA)	Mme Cyrielle JACQUEMOSZ (URIOPSS)
M. Florent BARTHELEMY (PEP ITEP)	Mme Séverine BELLEVILLE (PEP IME)
Mme Anne CABARET (FHF)	Mme Lucie CHARDON (FHF)
M. Hervé PAUMARD (FHF)	Mme Isabelle GUETTIER (FHF)

3) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Mme Zoé ROCLIN (Œuvre Normande des Mères)	En attente de désignation
Mme Valérie GARRAUD (ANECAMSP)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

4) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

a) **Au plus trois médecins**

Titulaires	Suppléants
M. Jean GODARD (URML)	En attente de désignation
M. THENARD (URML)	En attente de désignation
M. LAMACHE (URML)	En attente de désignation

b) Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
M. Julien COQUAIS (URPS infirmiers)	M. DESCHAMPS (URPS infirmiers)
Mme Catherine ADJERAD (URPS orthophonistes)	M. GRUCHY (URPS Masseurs-Kinésithérapeutes)
Mme BEURION (URPS orthoptistes)	Mme Flore COUDEL (URPS Pharmaciens)

5) Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

6) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
M. Michel SANS JOFRE (RESOPAL)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

7) Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
M. Frédéric DAVID (FNEHAD)	Mme Blandine DAVID (FNEHAD)

8) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
M. Jean TISCA (CROM HN)	M. François CLERGEAT (CROM HN)

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

1) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
M. Robert SORIN (Ligue contre le cancer)	En attente de désignation
M. Christian CYPRIEN (AFSEP)	Mme Jocelyne CYPRIEN (AFSEP)
Mme Marie-José VION (UDAF)	En attente de désignation
Mme Martine DEMAREST (UNAFAM)	Mme Claudine GUILLAIN (UNAFAM)
M. François LECOSSAIS (UNAPEI)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

2) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Mme Catherine DURUPT (CDCA – PA / MSA)	Mme Agnès GAZET (CDCA-PA / Petits frères des pauvres)
M. Didier QUINT (CDCA – PA / CFDT)	En attente de désignation
Mme Catherine CORGNET (CDCA – PH / CGT)	M. Nicolas FLAHAUT (CDCA – PH / UNSA)
M. Etienne DELARUE (CDCA – PH / CC Terroir de Caux)	M. Bernard HONDERMARK (CDCA-PH / UNAPEI)

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

1) [Au plus un conseiller régional](#)

Titulaire	Suppléant
M. Jean-François BLOC	Mme Agnès LALOI

2) [Au plus un représentant des conseils départementaux](#)

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Mme Imelda VANDECANDELAERE (CD76)

3) [Un représentant de la protection maternelle et infantile](#)

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation (CD 76)	Mme Julia BRIVET (CD 76)

4) [Au plus deux représentants des communautés de communes](#)

Titulaires	Suppléants
M. Michel BARBIER (Conseiller communautaire communauté communes Villes Sœurs)	M. Laurent JACQUES (Communauté communes Villes Sœurs)
En attente de désignation	En attente de désignation

5) [Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France](#)

Titulaires	Suppléants
Virginie LUCOT-AVRIL (maire d'Aumale)	Christian ROUSSEL (Maire de Rieux)
Sébastien JUMEL (Conseiller municipal de Dieppe)	Marie-Luce BUICHE (Adjointe au Maire de Dieppe)

Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

1) [Au plus un représentant de l'Etat dans le département](#)

Titulaire	Suppléant
M. Alain GUEYDAN (Sous-Préfet de Dieppe)	En attente de désignation

2) [Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale](#)

Titulaires	Suppléants
M. Sylvain BIENAIME (CPAM)	M. Philippe PAGES (CPAM)
Mme Frédérique ROBART (CAF)	Mme Claude DELACOUR (CARSAT)

Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
M. Yannick FOLL (Mutualité)
M. Eric LEREBOURGS

II : Sont membres invités du conseil territorial de santé de Dieppe en application de l'article 19 de la loi

N°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :

Parlementaires
M. Sébastien JUMEL, député
M. Xavier BATUT, député
M. Gérard LESEUL, député
M. Pascal MARTIN, sénateur
M. Didier MARIE, sénateur
Mme Catherine MORIN-DESAILLY, sénatrice
M. Patrick CHAUVET, sénateur
Mme Céline BRULIN, sénatrice
Mme Agnès CANAYER, sénatrice